

Lannion-Trégor Communauté

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Plan local d'Urbanisme de Minihy-Tréguier portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE

Par arrêté n°23/289 du 30 octobre 2023, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Minihy-Tréguier portant sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE.

Objet, dates et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification du PLU de Minihy-Tréguier pour une durée de 32 jours consécutifs du lundi 20 novembre 2023 à 9h au jeudi 21 décembre 2023 à 12h.

Objet de la modification du PLU

La modification du PLU de Minihy-Tréguier a pour objet de permettre l'ouverture à l'urbanisation, à destination d'habitat, de la zone 2AUE située au centre-bourg de la commune.

Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement : la notice de présentation, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne et les avis des Personnes publiques associées.

Commissaire enquêteur

Monsieur Raymond Le Goff a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Rennes par décision du 9 octobre 2023.

Lieux de l'enquête publique – Consultation du dossier d'enquête publique – Observations

Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Minihy-Tréguier – 15, Rue du bourg – 22200 Minihy-Tréguier.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à partir du lundi 20 novembre 2023 à 9h en mairie de Minihy-Tréguier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.
- jeudi : de 8h00 à 12h.

Il sera également disponible sur le site internet Lannion-Trégor Communauté : www.lannion-tregor.com

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête.
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Minihy-Tréguier – 15, Rue du bourg – 22200 Minihy-Tréguier.

Les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie.

- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : pluih@lannion-tregor.com

Les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté : www.lannion-tregor.com

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Minihy-Tréguier pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 20 novembre 2023 de 9h à 12h
- mardi 5 décembre 2023 de 13h30 à 16h30
- mercredi 13 décembre 2023 de 13h30 à 16h30
- jeudi 21 décembre 2023 de 9h à 12h

Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête, soit le jeudi 21 décembre 2023 à 16h30, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Après clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté ou son représentant et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le Président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Rapport et conclusions

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Lannion-Trégor Communauté, ou son représentant, le dossier de l'enquête accompagné du registre, des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non.

Simultanément, il transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Rennes.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Minihy-Tréguier et en Sous-préfecture de Lannion pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera publiée sur le site internet www.lannion-tregor.com, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Autorité compétente

Le projet de modification du PLU de Minihy-Tréguier est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté sera chargé d'adopter la modification du PLU dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté (au 02 96 05 09 00 ou par courriel à : pluih@lannion-tregor.com).

Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés : « Le Télégramme » ; "Ouest-France".

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1ère insertion et au cours de l'enquête pour la 2ème insertion.

Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Minihy-Tréguier et en différents endroits de la commune.

L'avis sera également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : www.lannion-tregor.com